



**CONSTRUIRE LE LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ DE DEMAIN**

Paris 23 & 24 novembre 2017

Atelier

Synthèse

Des résidences sociales pour familles monoparentales : freins et leviers

Pierre-Marc NAVALES (UNAFO) que le projet associatif de l'UNAFO est assorti d'un état des lieux qui a fait ressortir un certain nombre d'évolutions structurelles, notamment la croissance des demandes de logements émanant de familles monoparentales. En Ile-de-France, 32 % des demandeurs de logements sociaux sont des familles monoparentales. Or de manière générale, les résidences sociales s'adressent essentiellement à des personnes isolées.

François COCHET, délégué pour l'association AMLI en Ile-de-France, explique que les résidences sociales de l'association sont essentiellement implantées dans le Grand Est. L'association gère des hébergements d'urgence et s'implique depuis 2016 dans l'offre de logements accompagnés destinés aux jeunes actifs et aux personnes en situation de rupture d'hébergement. Ces publics comportent un certain nombre de familles monoparentales. Dans la plupart des cas, celles-ci comprennent un ou deux enfants. 15 % des jeunes actifs ont des enfants âgés de quinze mois au plus.

Le projet social a pour but d'aider le bailleur à accompagner l'association dans sa démarche. La modélisation permet de définir le meilleur taux de répartition des logements par rapport au projet social et de disposer d'une meilleure vision sur les charges de ces familles. Enfin, la réflexion porte également sur l'utilisation des espaces dans ces structures. En effet, les personnes seules et les familles monoparentales n'ont pas les mêmes besoins, ce qui nécessite des réponses adaptées. Il faut donc en tenir compte dans l'aménagement de ces espaces et concevoir des mobiliers modulables. Les espaces collectifs dédiés à l'animation collective représentent 10 à 15 % de la superficie des structures, ce qui suppose de programmer plusieurs types d'animation au cours de la journée. Il est également nécessaire d'aménager des équipements spécifiques dans les logements des familles monoparentales, tout en tenant compte des contraintes de coûts. Cette modélisation implique d'entretenir une véritable relation de proximité avec le propriétaire-bailleur.

Un intervenant souligne que la plupart des opérateurs savent concevoir des logements adaptés aux personnes isolées. En revanche, même si le développement des familles monoparentales n'est pas un phénomène nouveau, ils sont moins mobilisés à l'égard de ces

publics. Certaines résidences proposent des locaux de rangement pour les poussettes et les vélos.

Jérôme JUAN (CCAS Chambéry), directeur d'une résidence sociale en Haute-Savoie, explique que celle-ci comprend une centaine de logement T1 bis et 30 logements T2. Il constate que les problèmes de solvabilité et d'accompagnement à la sortie du dispositif sont plus importants lorsque les résidents occupent des logements T2, où les familles ont tendance à s'installer. Enfin, il souligne que l'État exprime des réticences vis-à-vis de la création de pensions de famille uniquement destinées aux familles. Ces structures restent encore marginales.

Catherine BAUDRU, ADEF, rappelle que la politique d'accueil des familles monoparentales se développe depuis plusieurs années. La conception architecturale de ces structures implique d'aménager des espaces permettant à l'adulte de profiter de son logement lorsque l'enfant est endormi.

François COCHET souligne qu'il est important que les propriétaires-bailleurs puissent partager leur expertise sur ces aménagements spécifiques.

Catherine BAUDRU, ADEF, ajoute qu'il faut également veiller à ce que la sortie du dispositif de résidence sociale n'ait pas lieu durant une période où les enfants sont scolarisés.

Nadia AMRI, ARFOG-LAFAYETTE, explique qu'elle s'occupe de deux résidences parisiennes, uniquement destinées à des familles monoparentales. Celles-ci comportent des logements T1 et T1' et deux logements T2. Les candidatures au logement dans des appartements T2 ne sont pas toujours adaptées à l'offre.

Jérôme CHASSAING, directeur départemental de l'association API Provence dans le Vaucluse, indique que celle-ci gère 250 logements diffus. Elle bénéficie du label FJT Soleil pour l'accueil des jeunes de moins de 30 ans. Un certain nombre de logements T2, T3 et T4 sont occupés par 34 familles monoparentales, pour un effectif total de 90 résidents. Certaines femmes ont plus de 30 ans et élèvent plusieurs enfants. Ces femmes ont toutes été confrontées à des situations de violence familiale ou conjugale et se retrouvent isolées. Elles manquent de qualifications et de perspectives. Elles ne se viennent pas participer aux animations collectives, car elles doivent gérer la garde et la scolarité des enfants. Les travailleurs sociaux assurent des missions d'accompagnement dédié et des visites à domicile. Le ménage est pris en compte de manière globale. Ces actions ont pour but d'aider ces femmes à retrouver de l'estime de soi et à travailler sur un projet personnel, avant même l'élaboration d'un projet professionnel.

L'association est engagée depuis deux ans dans un projet de création d'une résidence sociale de douze logements T2 et T3, dédiée à l'accueil des mères isolées, avec une capacité maximale de 30 personnes, pour offrir une réponse collective aux besoins des jeunes femmes. Cette structure sera bâtie sur emprise au sol de 700 mètres carrés. Les logements seront pourvus d'une table à langer, d'une baignoire et d'équipements de puériculture. Les coûts sont estimés à 5 000 euros par logement. La réflexion porte notamment sur l'implantation géographique de cet établissement par rapport aux différents quartiers du territoire, l'adaptabilité des logements et la modularité des espaces, en lien avec la CAF qui s'efforce de développer des places de halte-garderie. Il est également envisagé de mettre en place une activité de garde d'enfants au sein même de l'établissement. En ce qui concerne le financement de cette structure, la CAF entend inscrire cette résidence dans le cadre du parc de logements diffus, ce

qui permettra de mobiliser une partie de l'accompagnement social sur la PSE¹. Le département se montre disposé à apporter un soutien financier à cette structure.

Nadia AMRI, ARFOG LAFAYETTEUne intervenante souligne que les familles parentales disposent d'un seul salaire, ce qui complique leur accès au parc social. A Paris, le turnover dans les logements T3 à T5 est très faible et les propositions de logement s'adressent plutôt à des couples. Les familles monoparentales ont donc du mal à quitter la résidence.

¹ Prestation socio-éducative des FJT